

M. Crosbie: Monsieur le président, avant que mon amendement ne soit adopté, j'aimerais faire un bref résumé.

M. Chrétien: Oh, non!

M. Crosbie: Ne vous énervez pas! Je veux simplement donner aux députés la chance de voter contre l'amendement.

Cet article du bill est injuste envers les habitants de huit provinces du Canada, des Territoires du Nord-Ouest et du territoire du Yukon. Selon cet article, toute subvention obtenue par un propriétaire de maison de toute province ou territoire à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard sera imposable. Les subventions accordées aux chancoux qui habitent la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ne seront pas imposables. Les députés de ce côté-ci de la Chambre proposent d'éliminer cette distinction injuste et de rendre non imposables les subventions accordées aux habitants de toutes les régions du Canada. Nous appuyons le programme consenti à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, mais nous estimons qu'il devrait être le même partout au Canada. Tout ce que le ministre a dit à propos de l'amendement à l'étude, qui vise à éliminer l'article en question, c'est qu'il coûterait 560 millions de dollars au Trésor sur une période de sept ans. Ce sont de véritables divagations. Le ministre n'a produit aucun chiffre prouvant que c'est le cas. En fait, selon les chiffres du gouvernement, cette année le programme devrait coûter 45 millions de dollars. Nous savons qu'il coûtera beaucoup moins.

Ce programme n'a guère eu de succès. En 1978-1979, il devrait coûter 145 millions de dollars et, sur sept ans, son coût sera de 1.4 milliard. Le ministre dit que si cet article est conservé dans le bill, le gouvernement récupérera la moitié de ces dépenses sous forme de recettes fiscales. Comme je l'ai expliqué cet après-midi, pour que ce soit vrai, il faudrait que quatre millions de propriétaires reçoivent la subvention maximale de \$350 et que chacun d'eux voie son revenu imposé à raison de 50 p. 100. Autrement dit, il faudrait qu'ils soient tous riches et gagnent entre \$30,000 et \$40,000 par an pour que le gouvernement récupère ses 560 millions sur une période de sept ans. C'est absolument ridicule. Le chiffre est inexact.

Le gouvernement devra dépenser beaucoup pour mettre les gens qui vivent à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Québec exactement sur le même pied que les gens de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Voilà pourquoi nous proposons cet amendement.

A propos, il n'y a au Canada que sept millions de ménages qui pourront recevoir cette subvention au cours des sept prochaines années et seulement 1,223,000 y auront droit l'année prochaine, alors je me demande comment le ministre va perdre ces 560 millions.

Si les députés votent contre cet amendement, ils imposeront un fardeau fiscal supplémentaire aux contribuables de leurs provinces. Ce fardeau est injustifié et il ne pèsera pas sur les épaules des gens de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Comme je suis de Terre-Neuve, je ne vais certaine-

ment pas voter pour cette mesure. A Terre-Neuve, nous devrions payer les mêmes impôts que ceux qui vivent en Nouvelle-Écosse, en Ontario ou en Colombie-Britannique. Nous ne devrions pas être imposés davantage parce que nous vivons là. Je n'ai jamais encore entendu parler d'un tel principe.

A cause de la clôture, je ne pourrai pas vous citer les milliers d'autres arguments en faveur de cela, mais tous nos vis-à-vis qui voteront pour cet article mériteront certainement une défaite humiliante surtout les députés du Nouveau-Brunswick et des autres régions défavorisées du pays comme le Nord. Le député qui vote pour arracher cet impôt aux citoyens de sa circonscription et non aux autres devrait être battu. J'espère que les députés d'en face oublieront un instant la discipline rigoureuse et sans merci à laquelle ils sont soumis et qu'ils voteront avec l'opposition.

M. Chrétien: Monsieur le président, j'aimerais préciser une chose. J'ai encore fait examiner ces prévisions par mes fonctionnaires et ils soutiennent toujours qu'environ 560 millions de recettes seront perdues. Ce chiffre est sujet à modification puisque leurs prévisions couvrent une période de sept ans et que nous ne pouvons prévoir exactement ce que sera le taux d'imposition sur le revenu pour chaque personne bénéficiant d'une subvention. De ce total, le Trésor fédéral perdra 360 millions et les trésoreries provinciales, 200 millions. Je suis très surpris de voir qu'un ancien ministre des finances ne se soucie pas plus que cela des recettes de sa propre province.

M. McCain: Monsieur le président, sur le même sujet, j'aimerais demander au ministre s'il a évalué les conséquences que cela aura lorsqu'une pensionnée bénéficiant d'un supplément de revenu déclarera avoir touché un revenu additionnel de \$350. Si cela est interprété selon les règles, il s'ensuivra une baisse de quelque \$15 ou \$18 par mois de son supplément de revenu. Est-ce que cette petite anicroche a été envisagée par les fonctionnaires du ministre ou par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? Les pensionnés bénéficiaires d'un supplément de revenu doivent-ils être pénalisés?

M. Chrétien: Monsieur le président, je ne suis pas certain que le cas exposé par le député se produira. Il y a dans le bill une disposition qui prévoit qu'une personne dans cette situation ne verra pas son supplément de revenu diminué du fait de cette subvention, et je renvoie le député à l'article en question. C'est l'article 115.

M. McCain: La raison pour laquelle je pose la question, c'est qu'une pensionnée de ma région qui a touché un supplément de revenu a été avisée par le fonctionnaire responsable du programme au Nouveau-Brunswick qu'elle perdrait certainement entre \$15 et \$18 par mois si cette somme était jugée imposable.